

Assemblée Générale du MG Club de France.

Procès-verbal

Secrétaire de séance : Denis VASDEBONCOEUR membre N° 2135.

Vote électronique à distance réalisé du 16 mars au 28 avril avec le logiciel Lime Survey, hébergé sur un serveur sécurisé en France, qui garantit l'anonymat et la protection des votes.

Pascal Couturier membre N°2595, en charge du déroulement du scrutin.

Inscrits : 1321

Votants : 501

Bulletins exprimés : 501

Bulletins nuls : 0

Rapport moral et activité.

Quitus est donné à la majorité des suffrages exprimés, soit 495 voix.

Rapport financier et budget prévisionnel.

Quitus est donné à la majorité des suffrages exprimés, soit 489 voix.

Elections au Conseil d'Administration.

- 2 administrateurs arrivent au terme de leur mandat :
Monsieur Gilles DUMAZET,
Monsieur Alain DUTREVE,
- 2 postes sont à pourvoir.
- 2 candidats se présentent (Liste par ordre d'arrivée des candidatures aux postes d'administrateur) :
Monsieur Gilles DUMAZET,
Monsieur Frédéric THIN.
- Résultats :

Monsieur Gilles DUMAZET	461 voix - Élu
Monsieur Frédéric THIN	438 voix - Élu

Félicitation aux élus.

Nous remercions toute l'équipe autour de Jean-Luc LACHAUX et Bernard DEGUIN, ainsi que l'ensemble du bureau pour l'accueil et l'organisation de cette AG.

Élections du bureau.

Par scrutin électronique à distance (logiciel Lime Survey) ouvert le 3 avril 2026, le conseil d'Administration a élu les membres du bureau :

Président :	Monsieur Christian LISSOT
Vice-président 1 :	Monsieur Jean-Luc LACHAUX
Vice-président 2 :	Monsieur Philippe NOEL
Trésorière :	Madame Eliane LIABEUF
Secrétaire :	Monsieur Denis VASDEBONCOEUR

Assemblée Générale Extraordinaire du MG Club de France

Procès-verbal

Elle est motivée par 2 points :

La modification des statuts.

- Clarification sur la position du club concernant la limite d'année des MG acceptées au club,
- Une disposition pour couvrir le cas d'exæquo pour l'élection des administrateurs,
- Des éléments de réactualisation et clarification textuels.

Acceptée à la majorité des suffrages exprimés, soit 441 voix.

Prolongation de la durée de mandats d'administrateurs en 2027 et 2028

Pour permettre le renouvellement par tiers des mandats des membres du conseil d'administration, nous prorogons le mandat de quatre administrateurs d'une durée d'un an, par dérogation aux dispositions des statuts adoptés.

Acceptée à la majorité des suffrages exprimés, soit 454 voix.

Le secrétaire du MGCF

Denis VASDEBONCOEUR.

